



Violences familiales: Peine de prison ou contraventions

Par **Kalane**, le **15/05/2015** à **17:54**

Bonjour, rnrnEn France depuis 8 mois pour mes études, mon frère s'était porté garant afin de me prendre en charge financièrement et comme hébergeur pendant la durée, ce fut le contraire après mon inscription à l'université. rnrnSuite à des violences verbales subies pendant 5 mois, il m'a battu puis chassé de sa maison. J'ai trouvé le courage de déposer une plainte à son encontre, il y a de cela 4 mois. rnrnMon souci est de savoir s'il encourt une peine de prison ou une contravention si je décidais de continuer la procédure ? Et à qui cette contravention serait-elle versée ? Par ailleurs si je retirais ma plainte, la procédure continuerait-elle pour autant ? Retirer cette plainte serait-elle une bonne idée, vu mon manque de ressources qui m'empêcherait de faire face aux dépenses qu'occasionnerait cette plainte ? rnrnJe ne maîtrise pas la loi française, vos conseils seront les bienvenus. rnrnJe vous remercie d'avance.